



P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la seconde rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain pour l'année 2016, tenue 961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 21 novembre 2016 à 19 h.

Sont présents : M. Guy Simon – Municipalité de Champlain
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (exploitant)
Mme Sonya Auclair – Municipalité de Batiscan

Est absent : M. Christian Gendron – MRC des Chenaux

Invités : M. Benoit Doucet – Matrec
Mme Lauréanne Daneau – Conseil régional de l'environnement Mauricie

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Guy Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités, et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guy Simon, invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée. Puis, il fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Pépin et appuyé par M. Guy Simon d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 4 MAI 2016

M. Guy Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 4 mai 2016.

M. Daniel Pépin appuyé de Mme Sonya Auclair, propose que le procès-verbal du 4 mai 2016 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. REPRÉSENTATION DE GROUPE ENVIRONNEMENTAL AU COMITÉ DE VIGILANCE DE CHAMPLAIN

La Régie a envoyé trois lettres d'invitation. Le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie), l'Association sportive et écologique de Batiscan et la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan en ont chacun reçu une. Seuls les deux premiers ont soumis leur intention de poser leur candidature.

Mme Lauréanne Daneau, directrice générale du CRE Mauricie est la seule à être présente à la réunion. Elle est donc élue par acclamation.

5. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

Comme les tâches de secrétariat étaient, par le passé, accomplies par M. Patrick Simard du CRE Mauricie, le rôle est offert à Mme Lauréanne Daneau qui accepte les fonctions dès la présente réunion.

6. REPRÉSENTATION CITOYENNE AU COMITÉ DE VIGILANCE

Le poste est présentement vacant. Selon les règlements généraux, une convocation officielle par lettre postale doit être envoyée aux citoyens résidants. Ceux vivant dans un rayon de 3 km du site d'enfouissement seront ciblés. La Régie fera l'envoi avant les vacances des fêtes.

7. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CHAMPLAIN

En date d'aujourd'hui, M. Benoît Doucet mentionne que le site contient 99 500 tonnes de matières résiduelles. Pour le 23 décembre, il est prévu d'atteindre 100 000 tonnes.

Pour l'année prochaine, Matrec estime accueillir 75 000 tonnes.

8. AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a donné un avis de non-conformité le 21 mars dernier demandant que les relevés de migration des biogaz soient rapportés au plus tard 30 jours après le test et non uniquement à la fin de l'année dans la reddition de compte. L'avis exigeait également l'installation de puits de biogaz. Les travaux sont en cours.

9. PERSPECTIVE 2017 DES TRAVAUX À RÉALISER

Au printemps, il y aura les travaux de recouvrement (20 000 m²) final, d'un fossé pour récolter l'eau de pluie et un bassin d'infiltration. Également, il est prévu d'aménager le restant du fond de la zone A qui devrait être exploité en 2018.

10. PAGE INTERNET

M. Daniel Pépin présente un projet de page Internet hébergée sur le site de la Régie. L'idée consiste à donner un accès au public des informations générales concernant le comité de vigilance (ex. : mandat, fonctionnement, tâches, calendrier des rencontres, compte-rendu, membres, etc.). Des vérifications devraient être faites pour savoir si le rapport annuel peut être rendu public. Si les membres du comité souhaitent modifier la proposition pour ajouter des informations, c'est possible.

Un code d'accès sera bientôt donné à Mme Lauréanne Daneau.

11. VARIA

M. Benoît Doucet mentionne qu'une demande de modification au certificat d'autorisation sera présentée au Ministère pour que les mois d'avril et novembre soient inclus dans la période estivale pour avoir droit au débit de rejet de la période estivale.

Possibilité d'une demande de certificat d'autorisation pour remplacer une bouilloire électrique par une au biogaz.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

20 h 30.

ADOPTÉ LE 23 MAI 2017



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain